Probation approbation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2025 À 19 H AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Roxane Boutet, conseillère, district nº 1 Manon Huard, conseillère, district nº 2 Michael Tuppert, conseiller, district nº 3 Myriam Deroy, conseillère, district nº 4 Emmanuelle Roy, conseillère, district nº 5 Marcel Gaumond, conseiller, district nº 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier

Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

- 1. ORDRE DU JOUR
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2. PROCÈS-VERBAL
- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025
- 3. CORRESPONDANCE
- 3.1 Liste de la correspondance du mois de septembre 2025
- 4. GESTION DES FINANCES
- 4.1 Dépôt des états comparatifs au 31 août 2025
- 4.2 Emprunt temporaire (marge de crédit) Règlement numéro 12690-2024 décrétant un emprunt pour la réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial de la rue Boilard et l'affectation d'un montant de 291 863 \$ des soldes disponibles des règlements d'emprunt 11040-2015, 11790-2019, 11930-2019, 11993-2019, 11290-2017, 11940-2019, 11995-2020 et 12170-2021 en vue de financer une dépense de 3 576 273 \$
- 4.3 Autorisation de paiement / Décompte progressif nº 2 / Travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4 / Construction Côté et Fils inc.
- 4.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif nº 1 / Travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Excavation Tourigny inc.
- 5. AFFAIRES COURANTES
- 5.1 Acceptation de la demande de permis déposée en vertu des Règlements relatifs aux PIIA
- 5.2 Octroi de contrat / Inspection des conduites d'eaux usées du Domaine de la Rivière-aux-Pins / Can-Explore inc.
- 5.3 Approbation du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)
- 5.4 Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)
- 5.5 Mise à jour / Politique interne des frais de représentation et autres frais
- 5.6 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88 \$ pour une période de dix (10) ans
- 5.7 Évaluation du directeur général / Année 2025
- 6. PARTIE INFORMATIVE
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 8. AFFAIRES DIVERSES
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ORDRE DU JOUR

137-10-2025

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2. PROCÈS-VERBAL

138-10-2025

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 tel que déposé;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de septembre 2025

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de septembre 2025 et invite les membres du conseil à la consulter.

4. **GESTION DES FINANCES**

4.1 Dépôt des états comparatifs au 31 août 2025

Le directeur général et trésorier dépose aux membres du conseil municipal les états comparatifs au 31 août 2025 et les invite à les consulter.

Il s'agit, en premier lieu, d'un rapport qui compare les résultats financiers de 2024 à ceux de 2025 et, d'autre part, d'un rapport qui compare les résultats prévus en 2025 au budget préparé en début d'année.

Le directeur général mentionne que les estimations actuelles font état d'un surplus prévu de l'ordre de 429 925,21 \$ pour l'année en cours.

139-10-2025

4.2 Emprunt temporaire (marge de crédit) – Règlement numéro 12690-2024 décrétant un emprunt pour la réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial de la rue Boilard et l'affectation d'un montant de 291 863 \$ des soldes disponibles des règlements d'emprunt 11040-2015, 11790-2019, 11930-2019, 11993-2019, 11290-2017, 11940-2019, 11995-2020 et 12170-2021 en vue de financer une dépense de 3 576 273 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal peut décréter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses prévues au Règlement numéro 12690-2024, et ce, en vertu de l'article 567, paragraphe 2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser l'ouverture d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Raymond – Sainte-Catherine afin de pourvoir aux dépenses du Règlement d'emprunt numéro 12690-2024 décrétant un emprunt pour la réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial de la rue Boilard;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy APPUYÉ par la conseillère Manon Huard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'ouverture d'un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 3 284 410 \$ sous forme de marge de crédit, auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Raymond – Sainte-Catherine, et ce, au taux préférentiel;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les documents pertinents à cet effet.

140-10-2025

4.3 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4 / Construction Côté et Fils inc.

ATTENDU la correspondance du 25 septembre 2025 de la firme Atelier 4° Niveau recommandant le paiement du décompte progressif n° 2 à l'entreprise Construction Côté et Fils inc., dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy APPUYÉ par la conseillère Manon Huard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 63 482,75 \$, plus les taxes applicables à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe, du plancher intérieur, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement numéro 12740-2025 et le surplus non affecté.

141-10-2025

4.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif nº 1 / Travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Excavation Tourigny inc.

ATTENDU la correspondance du 25 septembre 2025 de la firme ARPO Groupe-conseil recommandant le paiement du décompte progressif n° 1 à l'entreprise Excavation Tourigny inc. dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 1 121 303,44 \$, plus les taxes applicables à l'entreprise Excavation Tourigny inc. dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement numéro 12690-2025 et le surplus non affecté.

5. <u>AFFAIRES COURANTES</u>

142-10-2025

5.1 Acceptation de la demande de permis déposée en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE la demande de permis assujettie aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été analysée lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 18 septembre 2025;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procèsverbal:

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy APPUYÉ par la conseillère Manon Huard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre le permis, conformément à la règlementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur la demande assujettie aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la règlementation d'urbanisme.

143-10-2025

5.2 Octroi de contrat / Inspection des conduites d'eaux usées du Domaine de la Rivière-aux-Pins / Can-Explore inc.

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite procéder à l'inspection des conduites d'eaux usées du Domaine de la Rivière-aux-Pins afin de vérifier la présence possible d'infiltrations dans le réseau:

ATTENDU QUE ces vérifications visent à identifier des correctifs permettant d'éliminer les infiltrations et, par conséquent, d'augmenter l'efficacité et le débit du réseau d'égout sanitaire;

ATTENDU la soumission reçue de la firme Can-Explore inc., au montant de 54 464 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics, monsieur Patrick Langevin (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumond APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à la firme Can-Explore inc. au montant de 54 464 \$, plus les taxes applicables, pour réaliser l'inspection des conduites d'eaux usées du Domaine de la Rivière-aux-Pins;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

144-10-2025 5.3 Approbation du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)

ATTENDU QUE la Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac a entrepris une démarche de gestion des actifs municipaux en eau conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE le Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) a été élaboré selon les outils et les gabarits fournis par le MAMH, incluant le chiffrier Excel et le plan type;

ATTENDU QUE ce plan vise à assurer une gestion durable, efficiente et transparente des infrastructures municipales liées à l'eau potable, aux eaux usées et pluviales;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de Fossambault-sur-le-Lac approuve officiellement le Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) tel que présenté;

QUE ledit plan soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR), accompagné du chiffrier Excel dûment complété;

QUE la Municipalité s'engage à mettre à jour ce plan périodiquement et à l'intégrer dans ses processus de planification budgétaire et décisionnelle.

145-10-2025 5.4 Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)

ATTENDU QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

ATTENDU QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel:

ATTENDU QUE cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

ATTENDU QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

ATTENDU QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil mandate le maire à proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

146-10-2025 5.5 Mise à jour / Politique interne des frais de représentation et autres frais

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la Politique citée en rubrique afin de tenir compte des ajustements à apporter à certains articles (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mettre à jour la Politique interne des frais de représentation et autres frais afin de tenir compte des ajustements à apporter à certains articles.

QUE cette mise à jour soit en vigueur à compter du 1er janvier 2026.

147-10-2025

5.6 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88 \$ pour une période de dix (10) ans

ATTENDU QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

ATTENDU QUE les dépenses prévues concernent notamment divers travaux d'infrastructures;

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce Règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil municipal au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le directeur général de la Régie et si elles ne le font pas, le Règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

ATTENDU QUE cette procédure réfère à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE l'approbation de ce Règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce Règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;
- 2- Approbation du Règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumond APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de Fossambault-sur-le-Lac approuve le Règlement d'emprunt numéro 47-2025 de 2 159 592,88 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 septembre 2025.

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 11-08-2025 adoptée le 12 août 2025.

148-10-2025 5.7 Évaluation du directeur général / Année 2025

ATTENDU QU'il y a lieu, pour le conseil municipal, d'évaluer le directeur général pour l'année 2025;

ATTENDU les recommandations formulées au conseil municipal par le maire, dans une lettre datée du 25 septembre 2025, et qui fait état d'un rendement qualifié de supérieur pour l'année 2025 (document en annexe);

ATTENDU les clauses du Guide des conditions de travail du directeur général;

ATTENDU QUE le maire et le directeur général se sont entendus de modifier le processus d'évaluation et recommandent au conseil municipal d'appliquer plutôt le paragraphe 4 de l'article 14 du guide des conditions de travail du directeur général, et ce, à compter de 2026;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal approuve les recommandations du maire formulées dans sa lettre datée du 25 septembre 2025, et qui fait état d'un rendement qualifié de supérieur de la part du directeur général;

QUE les clauses du Guide des conditions de travail inhérentes à cette évaluation soient appliquées.

QUE le conseil accepte la recommandation relative au processus d'évaluation pour 2026 et les années subséquentes.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} novembre prochain.

6.2 Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation foncière, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2026 – 2027 – 2028, est disponible depuis le 16 septembre dernier sur le site Internet de la Ville ainsi qu'à l'hôtel de ville. Monsieur le maire donne quelques explications concernant celui-ci.

6.3 Fête de l'Halloween / Chapelle du Lac

Les citoyens sont invités à consulter le journal « L'Entre-Guillemets » pour connaître les activités qui se tiendront à la Chapelle du Lac dans le cadre de la fête de l'Halloween le dimanche 26 octobre prochain. Le groupe « Les fils du Diable » sera en spectacle le vendredi 31 octobre.

6.4 Conseil municipal

Monsieur le maire indique qu'en raison des élections, le conseil ne tiendra plus de séances. Toutefois, les membres du conseil pourront, le cas échéant, continuer de siéger à leur comité respectif.

6.5 Élections

En raison de la grève des postes, les avis d'inscription seront distribués de porte en porte par une équipe d'employés municipaux. Nous sommes toujours en attente des directives du Directeur général des élections du Québec quant au déroulement du vote par correspondance. Les citoyens seront informés par l'entremise de l'Info-Citoyen et du site Internet de la Ville.

6.6 Remerciements aux membres du conseil

Monsieur le maire remercie les membres du conseil qui quittent leurs fonctions, soit messieurs Michael Tuppert et Marcel Gaumond ainsi que madame Roxane Boutet. Il exprime également sa reconnaissance envers les membres qui sollicitent un nouveau mandat.

6.7 Projet de règlementation sur la navigation de plaisance

La documentation relative à la règlementation sur la navigation de plaisance a été mise en ligne sur le site Internet de la Ville. La prochaine rencontre à ce sujet se tiendra au cours du mois de novembre.

6.8 Remerciements

Messieurs Michael Tuppert et Marcel Gaumond adressent leurs remerciements aux citoyens les membres du conseil ainsi que les employés.

7. <u>DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 32, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la période de questions à 19 h 32.

149-10-2025	10. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>	
	L'ordre du jour étant épuisé,	
	IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session. Le président lève l'assemblée à 19 h 32.	